

LES FILIÈRES LIN ET CHANVRE AU CŒUR DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS ÉMERGENTS

Les enjeux climatiques et plus généralement environnementaux, conjugués à la finitude des ressources minérales et pétrolières, conduisent à explorer de nouveaux matériaux issus du végétal, intégrant en particulier de la fibre de lin ou de chanvre. Leur développement actuel touche autant le design, les loisirs, que les transports ou le bâtiment.

Le terme biomatériau, un temps utilisé, n'est pas le plus approprié en ce qui les concerne. Sa définition admise par le monde scientifique désigne précisément la biocompatibilité dans le domaine médical. Les produits résultant de l'utilisation de la biomasse sont plutôt qualifiés d'agrosourcés ou de biosourcés. Pour éviter toute confusion, l'expression « matériaux biosourcés » a donc été privilégiée.

Les matériaux biosourcés sont les polymères obtenus par transformation chimique de la biomasse et les matériaux composites résultant du mélange d'un polymère avec un renfort végétal.

Le lin et le chanvre ont été choisis pour illustrer ce sujet, car leur culture a donné naissance à deux filières distinctes, déjà constituées et ancrées dans les territoires, qui renvoient à une histoire millénaire. Celle des matériaux est très récente. De nombreuses questions sont posées, qui constituent autant de verrous ou de freins au développement de nouvelles applications. Elles concernent le besoin de clarification des enjeux environnementaux, économiques, sociaux de l'utilisation de la ressource en fibre pour la réalisation de matériaux ; l'adéquation des quantités produites aux besoins des industriels ; la concurrence avec d'autres produits et d'autres usages ; le développement des relations entre industries de l'amont et industries de l'aval, etc. Les propositions s'attachent à lever certains de ces freins et à permettre le développement des filières lin et chanvre.

Aussi le CESE, afin :

➤ D'ADAPTER LES FORMATIONS

- Préconise une meilleure prise en compte des besoins en métiers spécifiques des filières des fibres végétales et matériaux biosourcés, tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue ;
- Souhaite que les formations proposées soient en adéquation avec le potentiel d'activités représentées à l'échelle d'un territoire ;
- Souhaite que les métiers de la « mise en œuvre », des architectes jusqu'aux artisans, bénéficient d'une formation initiale et continue à l'utilisation de ces matériaux ;
- Demande que les besoins en formation des salariés soient bien anticipés afin de pouvoir répondre à la demande des entreprises produisant ou utilisant des biosourcés.

20% des fibres produites servent pour des matériaux, dont une moitié de composites biosourcés



Catherine Chabaud

est navigatrice, journaliste et consultante en développement durable et maritime et présidente de l'association Innovations Bleues. Elle siège au CESE à la section de l'environnement où elle représente le groupe des personnalités qualifiées.

Contact :

c.chabaud@innovations-bleues.org
01-44-43-62-27

**La France est :
1^{er} producteur mondial de lin avec environ 75000 ha cultivés (80% de la production mondiale)**

1^{er} producteur européen de chanvre avec environ 10000 ha cultivés (Europe : près de 10% de la production mondiale)

👉 DE DÉVELOPPER LES ANALYSES DU CYCLE DE VIE DES PRODUITS (ACV)

- Recommande aux acteurs de la filière des matériaux (tous matériaux confondus) de faire réaliser, en complément de leurs ACV, des mesures d'impact sur la biodiversité ;
- Encourage les acteurs de la chimie du végétal à poursuivre leur démarche volontaire d'harmonisation méthodologique des ACV de produits biosourcés ;
- Recommande aux acteurs des matériaux biosourcés en particulier les entreprises, de procéder à des ACV de leurs produits et technologies et d'en diffuser chaque fois que possible les résultats ;
- Demande que soit développée une ACV identifiant l'empreinte potentielle des produits sur les conditions d'emploi et de travail des salariés.

👉 D'ASSURER LA COHÉRENCE DE LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

- Souhaite que les fibres produites sur le territoire national, essentiellement lin et chanvre, soient privilégiées, leur valorisation devant s'accompagner d'une limitation du transport des récoltes et de la réalisation de la première transformation à proximité de la production ;
- Demande que soient renforcées les recherches sur les fibres végétales en général, et sur les composites totalement biosourcés, les efforts devant également porter sur la recyclabilité du matériau, totalement ou partiellement biosourcé, avec pour objectif général d'élaborer des matériaux plus facilement recyclables ;
- Demande qu'une étude soit réalisée pour déterminer les conditions de prise en charge des produits issus de fibres végétales par les filières existantes de tri, de recyclage ou de valorisation.

👉 D'ADAPTER LA RÉGLEMENTATION, DÉVELOPPER LA NORMALISATION

- Appelle de ses vœux un effort de normalisation et d'élaboration de documents techniques de la part des professionnels concernés de façon à orienter les nécessaires efforts de R&D ;
- Demande que la spécificité des bétons et isolants biosourcés soit mieux prise en compte dans les nouvelles réglementations tant structurelles, thermiques, qu'acoustiques.

👉 DE CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE

- Souscrit à la proposition de l'ADEME de mettre en place une feuille de route nationale concertée afin de mieux articuler les actions des différents acteurs ;
- Souhaite que les consommations intermédiaires et finales puissent bénéficier d'outils réglementaires et fiscaux, notamment en permettant aux entreprises mettant en œuvre des produits biosourcés, comme le béton de chanvre, de répondre aux appels d'offres.

👉 DE FAVORISER LES DÉMARCHES STRUCTURANTES

- Propose la création d'une plateforme de coordination nationale réunissant tous les acteurs impliqués dans la filière des fibres végétales non alimentaires, de la recherche à la fabrication en passant par les deuxième et troisième transformations, afin de créer des synergies.

👉 DE STABILISER LA PRODUCTION DE FIBRES VÉGÉTALES

- Préconise la création par les agriculteurs et les industriels du secteur d'un fonds de péréquation interprofessionnel, de façon à stabiliser la production, les prix et les revenus.

👉 DE POURSUIVRE LES ÉTUDES QUALITATIVES

- Recommande que les acteurs privés et publics de la filière réalisent des études appropriées sur les variations des propriétés mécaniques des fibres pour les plantes entrant dans la composition des matériaux et composites.

👉 DE DIVERSIFIER LES DÉBOUCHÉS DU LIN ET DU CHANVRE

- Recommande de mettre au point de nouveaux matériaux intégrant des fibres longues ;
- Estime nécessaire de communiquer fortement autour des produits sophistiqués d'avant-garde mis au point par la filière.

👉 D'ENVISAGER LE REDÉPLOIEMENT D'UNE FILIÈRE TEXTILE

- Appelle à la réalisation d'une étude de faisabilité sur un redéploiement des activités de seconde transformation (filage, tissage, réalisation de produits techniques...) en Europe et en particulier en France, en raison de la place du pays dans la production primaire.